

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
conseillers

L'an deux mille dix-neuf

En exercice : 27

Le lundi 11 mars à 20H00

Présents : 17

Procurations : 04

Votants : 21

Le Conseil Municipal de la Commune de Talloires-Montmin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. Jean FAVROT, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal :

Le 7 mars 2019.

Présents :

Jean FAVROT, Evelyne DURET, Philippe BETEND, Christine BOUVIER, Raphaël LYARET, Daniel BOA, Noëlle CAREL-LAMARCA, Anne CONAN, Sylvie DESBIOLLES, Stéphane DUCLOS, Mickaël GAMICHON, Bettina GARBEROGLIO, Claire GATELLET, Marcel MANIGLIER, Danielle ROCHET, Didier SARDA, Chantal VAUTIER.

Procurations :

Ludovic LAFLEUR a donné procuration à Anne CONAN, Gérard ACHARD a donné procuration à Daniel BOA, Alain CARRERA a donné procuration à Philippe BETEND, Bernard HOFFMANN a donné procuration à Marcel MANIGLIER.

Excusés :

Roselyne CHARREL, Martine LAVAL, Christiane MICHARD, Pierre BISE, Philippe CUILLERY, José TRIGANCE.

Secrétaire de séance : Philippe BETEND.

N° 16/2019

**OBJET : Désaffectation et aliénation d'un chemin rural à Rovagny -
Enquête publique -**

Certains riverains ont approché la commune pour l'aliénation d'un chemin rural à Rovagny, inutilisé depuis des années.

Si le conseil municipal donne un accord de principe, il pourrait alors le désaffecter et lancer une enquête publique, conformément à l'article L 161-10 du code rural, en vue de son aliénation.

Ce chemin à priori nommé chemin rural de « sur la ville » se situe entre les parcelles n° 379 ; 378 ; 1416 et 1415 d'un côté et parcelles n° 1413 ; 1408 ; 1362 et 360 de l'autre – section AL.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

DECIDE en droit la désaffectation du chemin rural référencé ci-dessus, déjà désaffecté dans les faits,

DECIDE de réaliser une enquête publique conformément à l'article L 161-10 du code rural et de la pêche maritime,

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette enquête publique préalable à une cession.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Pour extrait certifié conforme

*Reçu en Préfecture
ou sous Préfecture
le*

Le Maire

J. FAVROT

*Publié ou notifié
le*

